

Valorisation de la matière organique Compte-rendu de la réunion de travail du 27 octobre 2022 à Pouancé

Compte-rendu rédigé par



Synthèse de la réunion

Les participant-es

21 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élu-es, des acteurs de l'énergie et de l'agriculture (voir liste complète page 4).

Agri Bio Energie

La filière en cours de création par 16 exploitations agricoles valorisera des matières organiques pour générer de l'engrais organique naturel et du gaz méthane, équivalent au gaz naturel.

Calendrier prévisionnel

- o 27 octobre 2022 : Réunion du groupe de travail
- Début 2023 (date à définir) : Visite d'un site avec les élu-es et habitant-es
- o Début 2023 : Dépôt du dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et du Permis de Construire
- o Courant 2023 : Enquête publique

Information et dialogue

- o Site internet : https://agribio-energie.fr
- o Adresse-mail dédiée : contact@agribio-energie.fr

Site d'implantation

Le site (en jaune) se situe à Pouancé, sur la parcelle d'un des porteurs du projet et à moins de 7km des autres exploitations agricoles engagées.

Apports de la réunion de travail

Matières valorisées

- Les matières entrantes seront à 100% des matières agricoles, dont 94% de matières organiques issues des exploitations des porteurs de projet.
- Les cultures intermédiaires (5% de l'apport) sont non concurrentes des cultures principales.



Production d'engrais organique et de gaz non fossile

- 2 000 hectares seront fertilisés par l'engrais organique qui remplacera, partiellement ou totalement, les engrais de synthèse utilisés sur les cultures actuellement.
- Le méthaniseur produira du gaz équivalent à la consommation de gaz de 2100 habitant-es.
- Le biogaz alimentera le réseau GRDF d'Ombrée d'Anjou.

Transport routier

- Le Département étudie la construction d'une 2x2 voies sur la D775 qui sera interdite aux tracteurs. Les porteurs de projet et la commune de Pouancé ont tout intérêt à définir avec le Département une stratégie de contournement pour les transports agricoles.
- La construction d'un rond-point franchissable au carrefour entre la D72 et la voie communale pourrait améliorer la sécurité de ce point (vitesse excessive des voitures, mauvaise visibilité) et le passage des tracteurs.

Projet de territoire

- L'unité de méthanisation participera à l'indépendance énergétique du territoire et contribue aux objectifs du PCAET d'Anjou Bleu Communauté.
- L'unité de méthanisation aidera à diminuer la part d'énergie fossile dans le réseau de GRDF.

Des éléments à prendre en compte

- Des vigilances ont été émises concernant la possible classification du site en zone humide. La demande ICPE devra répondre à cet enieu.
- Une demande de récupération des eaux de pluie a été formulée. Sa faisabilité technique et économique sera étudiée par les porteurs de projet.
- Une visite avec différentes communes et les porteurs de projet a été proposée. Elle sera organisée début 2023 à destination des élu-es municipaux et des habitant-es.





Table des matières

Synthèse de la réunion	. 1
Les participant-es	1
Agri Bio Energie	
Calendrier prévisionnel	
Information et dialogue	
Site d'implantation	
Introduction	
Les participant-es	
Contexte	
Les porteurs de projet	5
16 exploitations agricoles	. 5
Productions	. 5
Motivations pour la méthanisation	. 6
La méthanisation et la démarche	.6
Les matières agricoles entrantes	7
Les matières agricoles entrantes La matière organique	
-	7
La matière organique	7 7
La matière organique Les cultures intermédiaires	7 7 8
La matière organique Les cultures intermédiaires Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires	7 8 8
La matière organique Les cultures intermédiaires Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires La production d'un fertilisant organique La production de gaz renouvelable	7 8 8
La matière organique Les cultures intermédiaires Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires La production d'un fertilisant organique La production de gaz renouvelable Les bénéfices pour la collectivité	7 8 8
La matière organique Les cultures intermédiaires Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires La production d'un fertilisant organique La production de gaz renouvelable	7 8 8
La matière organique Les cultures intermédiaires Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires La production d'un fertilisant organique La production de gaz renouvelable Les bénéfices pour la collectivité Valeur ajoutée	7 8 8 8 9
La matière organique Les cultures intermédiaires Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires La production d'un fertilisant organique La production de gaz renouvelable Les bénéfices pour la collectivité Valeur ajoutée Economie circulaire. Le calendrier prévisionnel	7 8 8 9
La matière organique Les cultures intermédiaires Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires La production d'un fertilisant organique La production de gaz renouvelable Les bénéfices pour la collectivité Valeur ajoutée Economie circulaire. Le calendrier prévisionnel	7 8 8 9

Moyens de transport	11
Itinéraires	11
Fatigue des routes	12
Environnement olfactif	13
Le stockage	13
Autres sites de méthanisation du territoire	
⊃ Information et dialogue	14
La distribution de tracts	
Le site internet	15
Visite d'un site	15
Présentation en Conseil Municipal	15
es zones humides	15
es enjeux liés à l'eau	15
inancement	16
Conclusion	16





Introduction

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation d'Agri Bio Energie (dispositives ci-après).

Monsieur ROUSSEZ, maire délégué de Pouancé, nous accueille dans l'ancienne salle du Conseil Municipal de la commune. Il précise qu'il est heureux de soutenir la démarche depuis ses débuts. Il est à l'écoute des agriculteurs porteurs du projet.







Les participant-es



21 personnes étaient présentes au groupe de travail.

○ Collectivités Territoriales

Anjou Bleu Communauté

Christophe GUINEHEUX, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique

Thibault PLARD, Service Planification / Urbanisme / Habitat

Pays de l'Anjou Bleu

Patricia MAUSSION, Présidente

Pouancé

Olivier ROUSSEZ, Maire délégué

Carbay

Catherine AUDEBERT, 1 ère adjointe

Ombrée d'Anjou

Aline GREGOIRE, Adjointe à la Transition Énergétique

Senonnes

Béatrice BARBÉ, Maire

Agri<mark>Bio</mark> Energie

Syndicat du bassin versant de l'Oudon

Olivier ROUSSEZ, Vice-Président

→ Acteurs de l'énergie

AILE

Adeline HAUMONT, Chargée de mission

Alter Energie

Éric MAÏSSEU, Directeur

GRDF

Pascal PETIT, Délégué Territorial Maine-et-Loire et Sud Mayenne Emmanuel BRAUD, Chargé de projet biométhane

⇒ Acteurs de l'agriculture

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Laurent LELORE, Président de l'antenne de Segré Cécile HUBERT, Consultante énergie

Citoyen

Aline GREGOIRE, riveraine du projet

Porteurs du projet

Ludovic BELLANGER, Martial BRILLET, Philippe CHEVALIER, José MARTOT et Emmanuel PIPARD

Astrade

Florian AUDEBAULT, Ingénieur d'études et travaux

Animation

Constant DELATTE et Camille CHARVOLEN, concertants, Quelia, mandatés par Agri Bio Énergie pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

→ Personnes excusées

Les entités suivantes ont souhaité excuser leur absence : Pêcheurs des Étangs Pouancéens, Communauté de Commune du Pays de Craon, CUMA Haubois, Trioworld



Contexte

⇒ Les porteurs de projet

16 exploitations agricoles

Emmanuel et Matthias PIPARD Maxime HAMON José MARTOT Julien POLIGNE Ludovic BELLANGER Nicolas LANDRON Sylvain BRILLET Martial BRILLET

Kevin et Emmanuel
GUÉRIN
Philippe CHEVALLIER
Thierry COLOMBEAU
Guenael GAUCHER
Gérald et Frédéric
BRILLANT
Didier et Maxime ROBIN
Philippe GALISSON
Mario GALISSON

Agri Bio Energie a été créée par 20 agriculteurs issus de 16 exploitations agricoles toutes situées dans un périmètre de 7km autour du futur site d'implantation. Plusieurs exploitations se situent à Pouancé, Didier et Maxime ROBIN sont sur la commune voisine de Chazé Henry.



Productions

Lait de vache	Prairies
Terrena ou Lactalis	Prairies permanentes
Transformation et vente directe	ou temporaires (rotations)
Bovin viande	Céréales
Abattoirs locaux	Auto-consommation
Vente directe	alimentation animale
Veaux de boucherie	Blé, orge, colza, tournesol
Cantines, restauration collective	
Porc	

Les agriculteurs du groupe sont principalement éleveurs de bovin pour la vente en circuit court aux abattoirs du territoire. Les cultures sont principalement destinées à nourrir les animaux.





Motivations pour la méthanisation

Nos motivations

- Vivre du métier d'agriculteur pour produire l'alimentation de manière pérenne en diversifiant nos activités
- Réduire les imports d'engrais de synthèse et l'usage de produits phytosanitaires
- Participer concrètement à la transition écologique

La méthanisation permet de pérenniser les exploitations grâce à la diversification des revenus dans un contexte de coûts et contraintes croissantes pour l'agriculture. Les agriculteurs travaillent déjà ensemble au sein de la CUMA (mutualisation de moyens). La méthanisation collective permettra de mutualiser des charges de transport actuellement portées par chaque agriculteur.

Les porteurs de projet s'engagent à construire un méthaniseur le plus vertueux possible en mutualisant les moyens pour mieux répondre aux exigences réglementaires.

La méthanisation et la démarche



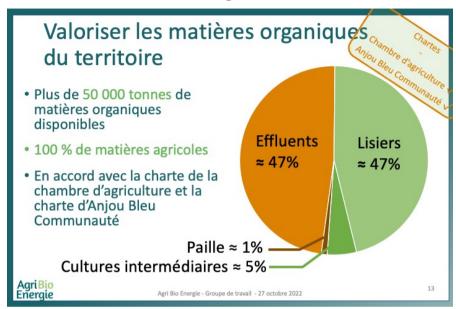
Le principe de la méthanisation consiste à valoriser des matières organiques dans une enceinte close pour produire :

- du gaz (injecté dans le réseau de gaz de ville) et
- de l'engrais organique pour les cultures





Les matières agricoles entrantes



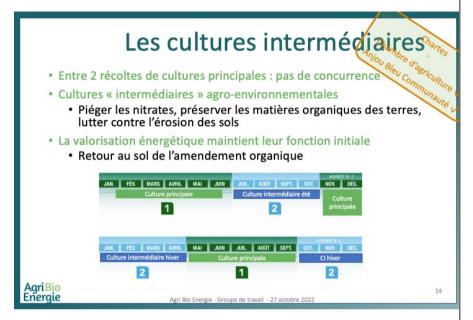
100% des matières valorisées seront des matières agricoles dans le respect des chartes pour la méthanisation de la Chambre d'agriculture et d'Anjou Bleu Communauté.

La matière organique

94% des matières agricoles entrantes seront des fumiers. 50 000 tonnes de matières brutes seront valorisées par an.

Les cultures intermédiaires

Seulement 5% des matières entrantes proviendront de cultures intermédiaires.



Une culture intermédiaire présente de nombreux avantages :

- maintien de l'humidité des sols,
- crée un environnement privilégié pour le gibier,
- lutte contre l'érosion.

Un participant demande quelles sont les cultures intermédiaires pratiquées sur le territoire.

Il existe les cultures intermédiaires d'été et d'hiver résultant d'obligations règlementaires. Les cultures intermédiaires d'hiver sont :

- seconde récolte de maïs,
- seigle (culture du couverte qui aide, entre autres, à maintenir les microorganismes du sol),
- légumineuses (système racinaire qui aide à la structure du sol et favorise les microorganismes).

En été, les cultures intermédiaires sont :





- avoine brésilienne,
- sorgho,
- moutarde.

Pas d'irrigation pour les cultures intermédiaires

Un participant interroge Agri Bio Energie sur l'irrigation des cultures intermédiaires.

A ce jour, aucun des porteurs de projet ne souhaite irriguer les cultures intermédiaires. Cependant, les porteurs de projet rappellent que les exploitations évoluent avec le temps. Une étude sur l'irrigation des cultures intermédiaires a été lancée depuis 2 ans par un des agriculteurs.

⇒ La production d'un fertilisant organique



- La matière résiduelle de la méthanisation
 - · Fonction d'engrais et d'amendement organique
 - 2000 hectares
 - « La bonne dose, au bon moment »
 - Respect du cahier des charges Dig'agri : des contrôles qualité
- Réduire l'utilisation d'engrais de synthèse
- · Limitation des odeurs

AgriBio Energie

Agri Bio Energie - Groupe de travail - 27 octobre 2022

L'engrais organique issu de la méthanisation sera épandu sur 4 périodes différentes tout moment de l'année. Agri Bio Energie précise que le volume d'engrais naturel sera équivalent aux matières organiques aujourd'hui valroisées à l'état brut. Cela n'engendrera aucune pression d'épandage.

Les analyses agronomiques et sanitaires, requises par Dig'agri sur un lot, contrôlent la qualité sanitaire de l'engrais naturel. Si les normes ne sont pas atteintes, le lot est stocké 3 mois et le plan d'épandage de secours est mis en place.

□ La production de gaz renouvelable

Une énergie 100% renouvelable pour le réseau de gaz local



• Plus de 170 Nm3/h de biogaz



- Soit la consommation de gaz de 2100 habitants
 - · équivalent maisons chauffées au gaz



- Réseau de gaz d'Ombrée d'Anjou
- · Une purification avant injection dans le réseau : contrôles par GRDF

AgriBio Energie

Agri Bio Energie - Groupe de travail - 27 octobre 2022





La méthanisation : une réponse aux enjeux énergétiques

Le gaz naturel fossile : une problématique géopolitique et environnementale

- · Pas de ressources en France
- · L'extraction : une énergie fossile et émissions de méthane
- Transport : pipelines construits à travers des zones naturelles, transport par bateaux

Production de CO2

Méthane fossile

Méthane issu de la méthanisation

227g CO₂e/kWh

44g CO2e/kWh

• Des émissions évitées par l'activité agricole -75g CO2eq/kWh

AgriBio Energie

Agri Bio Energie - Groupe de travail - 27 octobre 2022

La production d'énergie renouvelable locale participe à l'indépendance énergétique du territoire, un des objectifs du PCAET d'Anjou Bleu Communauté.

Un participant indique qu'Angers Métropole affiche l'objectif qu'en 2028, 17% du réseau soit alimenté par du gaz vert (équivalent à la part russe importée), pour atteindre 20% en 2030 (PPI). Aujourd'hui, la part de gaz vert dans le réseau d'Angers Métropole n'est que de 4%.

GRDF indique que son objectif en Maine-et-Loire, validé par l'ADEME, est de diminuer la part de gaz fossile de 40 à 50% d'ici 2050 par rapport à aujourd'hui. Sur les 100% de gaz vert injectés :

- 40% issu de la méthanisation,
- 40% issu de la pyrogazéfication autour de 40%,
- 20% issu d'un mix d'autres solutions.



La purification du gaz issu de la méthanisation permet d'injecter du méthane identique en termes de molécules tout en étant nettement moins carbonné que le méthane fossile. Les chiffres présentés cidessus proviennent d'études de l'ADEME. Selon GRDF, le méthane issu de la méthanisation dégagerait 23g CO₂eq./kWh si l'on déduit l'azote de l'engrais naturel dans le calcul du bilan carbone. Pour comparaison, le photovoltaïque produit entre 25-50g CO₂e/kWh et le méhane issu de sources fossiles 227g CO₂e/kWh.

Les bénéfices pour la collectivité

Bénéfices pour la collectivité

- Participation à la production d'énergie renouvelable d'Anjou Bleu Communauté
- Diminution des émissions de CO₂
- Préservation de l'agriculture du territoire
- Création de valeur ajoutée sur le territoire :

4 emplois (responsable de site et employés maintenance, exploitation transport)



i Rio Energie - Groupe de travail - 27 octobre 2022

Valeur ajoutée

La méthanisation participe à la préservation de l'agriculture du territoire car elle libère du temps de travail pour les agriculteurs. La valeur ajoutée permet de créer des emplois nécessaires au bon fonctionnement d'un site : responsable et employés de maintenance,



Agri Bio Energie – Compte-rendu de la réunion de travail du 27 octobre 2022 exploitation, transport. La valeur ajoutée du méthaniseur d'Agri Bio Energie financera un emploi pour l'épandage du digestat.

Economie circulaire

Trioworld et Teijin, deux entreprises du territoire, ont contacté les porteurs de projet pour demander à être approvisionnées directement en gaz par Agri Bio Energie dans une logique d'économie circulaire et de stabilité des prix à long terme. Pour l'instant, ce n'est pas réglementairement possible.

GRDF indique qu'il y a une demande croissante d'approvionnement direct de consommateurs sur l'ensemble des projets de biogaz qu'ils suivent. A terme, cela devrait pouvoir être rendu possible.

Le calendrier Décembre Début 2023 Octobre Novembre Etapes du développement du proiet Demande ICPE autorisation et permis de Enquête construire publique Dispositif d'information et de dialogue Distribution d'un tract d'information Site internet (mis à jour régulièrement) Réunion du groupe de travail

⇒ Le calendrier prévisionnel

Les demandes ICPE et de permis de construire sont en cours de préparation, elles devraient être déposées début 2023. Agri Bio Energie est accompagné par Synergie Environnement pour la rédaction de la partie réglementaire de la demande ICPE (normes pour le digestat, stockage, etc.).

Le volume du méthaniseur étant supérieur à 50 000 tonnes par an, l'enquête publique sera ouverte par le préfet pendant l'instruction des demandes ICPE et de permis de construire. La construction devrait débuter en 2024 pour une mise en service en 2025.

Le site d'implantation

Définition du site d'implantation

Les critères pour un site adapté

- Proximité des exploitations agricoles (logistique)
- Surface
- Environnement
- Accès routier
- Habitations riveraines (200 m)
- · Distance au réseau de gaz

Suites aux demandes et oppositions émises lors de la première démarche du groupe, Agri Bio Energie porte une attention particulière à insérer au mieux son activité dans le territoire :

- implantation du méthaniseur sur des terres appartenant à des agricultureurs d'Agri Bio Energie,
- haies naturelles et terrain plat limitant la visibilité.

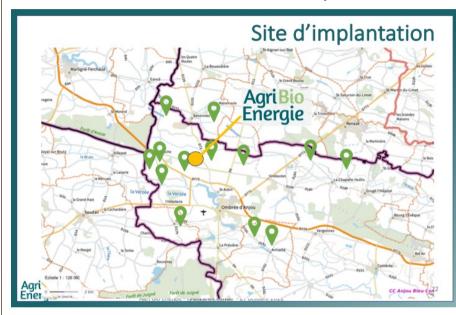
L'emprise totale du site sera de 2,5 hectares pris sur des terres agricoles, une partie sera artificialisée (bétonnée).





L'infrastructure gaz permet aux sites de méthanisation en injection de se connecter au réseau, qui se trouve désormais proche, à 1,9 km, du site d'implantation du méthaniseur.

⇒ L'accessibilité du site d'implantation



Trafic routier

Un trafic routier nécessaire

- · Pour amener les matières entrantes au site
- Pour amener l'engrais organique jusqu'aux parcelles agricoles

Une circulation en lien avec les activités agricoles

- · Lors de l'ensilage
- Lors de l'application de l'engrais organique sur les parcelles

Des mesures de prise en compte du voisinage

- Éviter le passage dans les bourgs
- · Lissage du trafic routier grâce au « stockage déporté »

Le transport lié à l'activité de méthanisation est estimé à 7 ou 8 allersretours par jour, par une voie déjà empruntée par les agriculteurs. Afin de limiter les nuisances routières, Agri Bio Energie s'engage sur plusieurs aspects :

- pas de circulation les jours de weekend,
- pas de transport à vide.

Moyens de transport

Monsieur le Maire demande si les matières seront transportées par engin agricole ou véhicule routier. Agri Bio Energie n'a pas encore défini le type de transport utilisé.

Itinéraires

- L'accès par la D775

Le Maire délégué de Pouancé précise qu'une réunion entre la commune de Pouancé et le Département est prévue au sujet du plan départemental 2028. Le Département étudie la construction d'une 2x2 voies qui sera interdite aux tracteurs. Les porteurs du projet et la





Agri Bio Energie – Compte-rendu de la réunion de travail du 27 octobre 2022 commune de Pouancé ont tout intérêt à définir avec le Département une stratégie de contournement pour les transports agricoles afin que l'accès routier du méthaniseur soit pensé en fonction des volumes entrant et sortant.

- Le carrefour sur la D72

Le carrefour entre la D72 et la voie communale suscite également des inquiétudes chez les participant-es.

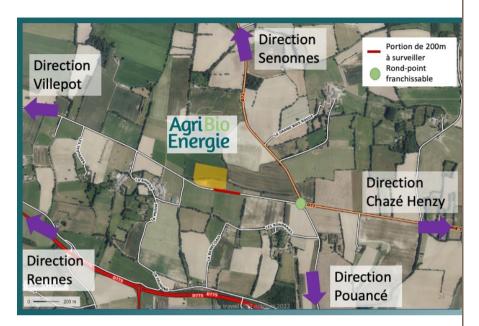
Une participante suggère de construire d'un rond-point franchissable au carrefour entre la D72 et la voie communale (voir carte ci-dessous) afin d'améliorer la sécurité de ce point (vitesse excessive des voitures, mauvaise visibilité) et le passage des tracteurs.

Arrivée sur le site

Des points de vigilance sont soulevés par les participant-es sur la possibilité d'un phénomène de congestion important sur une portion de 200m de la route communale (voir la carte ci-après).

Fatigue des routes

Les élu-es des communes présent-es à la réunion demandent à ce que le taux de fatigue des routes communales fasse l'objet d'une attention particulière dans les choix d'itinéraire. Les importants volumes laitiers qui transitent par les entrées communales abîment les routes. La question d'éventuelles barrières de dégel est également évoquée.



Quelia suggère de chiffrer et représenter sur une carte le transport supplémentaire lié à l'activité de méthanisation afin de relativiser le trafic routier sur les routes.

D'autres solutions sont partagées afin de contourner les 200 mètres de la route communale aux abords du site :

- Les agriculteurs du site de méthanisation de Congrier pourrait passer par la route communale de Senonnes.
- Hormis l'exploitation de Saint-Aubin, les agriculteurs d'Agri Bio Energie et les exploitants des deux exploitations voisines à La Touche pourraient passer par la 2x2 voies.





⇒ Environnement olfactif

Environnement olfactif

Matières entrantes

- · Stockage adapté selon la nature des matières
- · Bâtiment couvert, fermé 3 côtés

Processus de méthanisation

- · Temps de séjour dans les cuves long pour stabiliser la matière
- · Cuves hermétiques, aucune odeur

Matières sortantes

- · Un engrais organique stable
- Très faibles odeurs à l'épandage (par rapport aux effluents bruts)
- · Stocké sous poches souples sécurisées

Le stockage

Les porteurs de projet s'engagent à ce que les fumiers soient traités dans la journée afin de limiter les nuisances olfactives et les pertes de gaz. Ensuite, le temps de séjour des matières dans l'unité de méthanisation est d'environ 60 jours.

L'engrais solide (10 à 15%) est séparé de l'engrais liquide par pressage. Agri Bio Energie précise que l'engrais organique liquide (7000 tonnes) n'est jamais stocké à l'air libre mais dans des fosses couvertes. 5 points de stockage supplémentaires, situés sur des terres agricoles, dans des poches fermées, sécurisées et réglementées, perrmettront de lisser le transport sur l'année.

Une participante demande combien de temps est stocké l'engrais organique. L'obligation légale est de pouvoir stocker 4 mois de production, mais les cuves d'Agri Bio Energie auront une autonomie

de 9 à 10 mois en cas d'impossibilité d'épandage (notamment du 15 novembre au 15 février).

Une participante demande si le transport bâché est une obligation. Les agriculteurs ne respectent à ce jour pas cette réglementation, ce qui représente un coût pour la collectivité (salissure des routes). Les porteurs du projet Agri Bio Energie s'engagent à ce que le salarié qui collectera les matières organiques bache les bennes lors du transport.

Autres sites de méthanisation du territoire

Certains méthaniseurs du territoire sont des exemples positifs en termes d'environnement olfactif, tel que le méthaniseur de Meslay (30 000 tonnes par an) et le méthaniseur de La Sépinière.

De nombreux signalements avaient été remontés il y a quelques années concernant le site de Méta Bio Energies/Solairgies, un méthaniseur industriel du territoire dont les matières entrantes de l'époque généraient des nuisances olfactives. Les intrants actuels (déchets organiques des collectivités) n'engendrent plus de nuisances olfactives mais il existe un enjeu historique de territoire à ce sujet.

Le méthaniseur Metha-Ferchaud n'est pas comparable à la démarche d'Agri Bio Energie, tant en termes de production (500kW électrique), de philosophie et de matières entrantes.

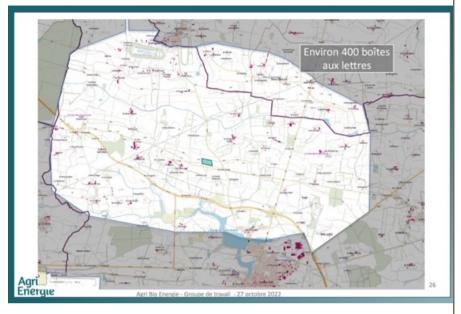




⇒ Information et dialogue

La distribution de tracts





Le périmètre de distribution des cartes postales a été défini avec Quelia. Au 27 octobre 2022, un peu plus d'1/3 du périmètre ouest a été distribué. Quelques entraîneurs du centre d'entraînement de Senonnes ont été sensibilisés. Les agriculteurs s'engagent à distribuer la moitié des cartes postales la semaine suivant le groupe de travail, dont à Saint Erblon¹.

Il est proposé que les mairies intègrent la carte postale dans une actualité sur leur site. Le texte peut être rédigé par Quelia.

¹ A la date de rédaction du compte-rendu, les agriculteurs indiquent avoir distribué 4/5 des cartes postales, la partie Sud et Est du périmètre de distribution a notamment reçu les cartes.





Le site internet



Le site internet (https://agribio-energie.fr) est en ligne depuis le 13 octobre 2022, avec la possibilité de s'inscrire à une liste de diffusion d'information ou de contacter les porteurs du projet directement à tout moment.

Un participant rappelle que la démarche a été lancée il y a quelques années et les agriculteurs sont à l'écoute depuis le début.

Suite au groupe de travail, une actualité a été mise en ligne pour inviter à la journée porte ouverte du site méthanisation de Pouillé-les-Coteaux le 5 novembre 2022.

Visite d'un site

Une visite d'un méthaniseur en fonctionnement, pourrait être organisée par Agri Bio Energie et ouverte aux élu-es de Pouancé et communes environnantes, ainsi qu'aux habitant-es, permettrait de se

rendre compte des enjeux et de répondre aux possibles demandes des habitant-es. Les élus souhaitent que la visite soit planifiée après le 15 janvier 2023. Le site à visiter est à définir pour être représentatif du futur site Agri Bio Energie.

Présentation en Conseil Municipal

Les porteurs de projet précisent qu'à la demande des mairies, ils peuvent se déplacer dans les communes lors des Conseils Municipaux afin de présenter leur démarche, se faire connaître et répondre aux interrogations des élu-es.

Les zones humides

Un carotage prévu en hiver 2022-2023 et un piezomètre permettront de relever les niveaux d'eau dans le sol sur une année. Il semble n'y avoir aucune présomption de zone humide hormis une zone de captage éloignée, en limite de l'ancienne carrière de chaux située à Chazé-Henry. L'appliation de la réglementation dans le cadre de la demande ICPE répondra à cet enjeu.

Les enjeux liés à l'eau

Un participant demande si la consommation en eau du site a été évaluée.

Un site de méthanisation consomme très peu (nettoyage du méthaniseur, personnel du site). Elle est estimée à 2 à 3 m³ d'eau par jour, soit environ 500m³ par an maximum.

Le Vice-Président du Bassin-Versant de l'Oudon indique qu'une double filtration de l'eau pourrait être demandée aux porteurs de projet. Un PTGE (Projet Territorial de Gestion de l'Eau) a été mis en place en raison du caractère déficitaire du territoire en eau. De





Agri Bio Energie – Compte-rendu de la réunion de travail du 27 octobre 2022 nouvelles autorisations de consommation d'eau pourront être accordées dans le cadre du PTGE, soumises à justification.

Un participant demande si les porteurs de projet prévoient de récupérer les eaux de pluie. La récupération des eaux de pluie est différentes selon les zones et peut nécessiter un traitement en zone à risque. Une étude de faisabilité peut être engagée si la législation permet la récupération et que cette dernière n'entraîne pas de surcoût.

Un participant précise que si Agri Bio Energie souhaite récupérer l'eau de pluie, il faudra indiquer le mode de gestion de l'eau dans la demande ICPE. Agri Bio Energie devra respecter les prescriptions du SAGE.

Financement

Les agriculteurs sont en attente de la finalisation de l'ICPE avant d'initier toute demande de financement.

Le budget global n'est pas encore arrêté, une dérogation sur l'hygénisation allégerait le budget (600 k€ d'investissement et 200 k€ de gaz et 25 k€ d'électricité chaque année pour le fonctionnement de ce procédé).

Un premier chiffrage sur l'aménagement et le process, prévu fin 2022, permettra une estimation des coûts d'investissement et du coût d'exploitation du site. Les porteurs du projet rappellent que le prix de l'énergie au moment de la contractualisation fait fluctuer le coût global.

L'objectif est de ne pas dépasser un investissement total de 8 à 8,5 M€. Devant l'importance de l'apport en fonds propres de 30% du total, les 16 agriculteurs solliciteront des aides au financement auprès de différents organismes, dont Alter Energies. Des incertitudes

subsistent concernant des subventions de la Région qui réfléchit au type de projet de méthanisation qu'ils financeront. Le budget participatif prévu dans le *business plan* permettra d'impliquer la population. Une demande d'aide à l'ADEME n'est pas prévue.

La Chambre d'agriculture demande à ce que les différents acteurs se montrent cohérents et raisonnables dans leurs demandes afin de ne pas faire augmenter le coût d'investissement qui pourrait induire une course à la production, dans l'optique d'augmenter la rentabilité.

Conclusion

Les porteurs de projet interrogent les acteurs présents sur la faisabilité du projet selon eux. Les acteurs présents sont convaincus de la démarche des agriculteurs, qui est en adéquation avec de nombreux critères :

- répond aux chartes du territoire (exemple pour la Charte d'Anjou Bleu Communauté).
- répond à l'objectif commun de diminuer la part d'énergie fossile dans les réseaux,
- information et dialogue en cours et à poursuivre,
- taille du groupe suffisante pour une viabilité au long terme.

L'équipe d'Agri Bio Energie reste disponible pour toute question ou remarque :

via le site internet
https://agribio-energie.fr
ou par email
contact@agribio-energie.fr

Pour toute question sur ce compte rendu, n'hésitez pas à les contacter.



